

**FONDATION MAISON DES CHAMPS  
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville  
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763**

**APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

# FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

55, rue de Belleville  
75019 PARIS

SIREN : 775 694 763

APE : 8810A

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de la Fondation,

### Opinion

Jégard Créatis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité d'audit du 15 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 4 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture relatifs à la crise sanitaire liée au Covid-19,
- Le paragraphe 5.9 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels concernant le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements d'indemnités de fin de carrière.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'appréciation de l'estimation de la dépréciation des créances telle que mentionnée dans la note n°4 de l'annexe et le paragraphe 5.6 de la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Audit le 15 octobre 2020.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes  
**CABINET JÉGARD PARIS**  
Représenté par,

**Catherine SAGE**  
Associée

FMDC	ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019			Exercice clos le
		Brut	Amort. & Provision	Net	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	44 216	11 570	32 646	25 077
	Frais d'établissement	0	0	0	0
	Concessions, droits & valeurs similaires	19 216	11 570	7 646	77
	Droit au bail	25 000		25 000	25 000
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	855 878	624 516	231 361	240 141
	Terrains				
	Constructions				
	Install. techniques, matériels et outillage industriels				
	Autres	855 878	624 516	231 361	240 141
	Avances et acomptes				
	<i>Immobilisations financières</i>	89 705	0	89 705	89 290
	Participations	1 000		1 000	1 000
	Autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	88 552		88 552	88 137	
	<b>TOTAL I</b>	989 798	636 087	353 712	354 507
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours :</i>				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
	<i>Créances :</i>	1 505 839	551 637	954 202	1 038 975
	Avances et acomptes versés sur commande			0	0
	Créances usagers et comptes rattachés	1 101 582	460 511	641 071	609 828
	Autres	404 257	91 126	313 131	429 147
Valeurs mobilières de placement	578 523		578 523	577 253	
Disponibilités	1 081 882		1 081 882	1 775 445	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	97 242		97 242	101 287
	<b>TOTAL II</b>	3 263 487	551 637	2 711 850	3 492 960
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		4 253 285	1 187 724	3 065 562	3 847 467

FMDC	PASSIF (avant répartition)	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	691 201	658 988
	Réserves	732 201	732 201
	Report à nouveau	-1 635 871	-1 608 005
	Résultat de l'exercice (1)	<b>-283 529</b>	<b>236 122</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Réserves avec droit de reprise	715 038	698 621
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	<b>-844 865</b>	<b>-880 248</b>
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	5 055	7 199	
Compte de liaison			
	<b>TOTAL I</b>	-620 771	-155 122
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	30 000	15 000
	Provisions pour charges	891 873	870 726
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés :		
	- Sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources	167 128	163 739
	<b>TOTAL II</b>	1 089 001	1 049 466
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	16 131	15 501
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	397 767	343 080
	Dettes fiscales et sociales	2 183 433	2 594 542
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL III</b>	2 597 331	2 953 123
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		<b>3 065 562</b>	<b>3 847 467</b>
(1) Dont résultat sous contrôle de tiers financeurs:			
(1) Dont résultat gestion propre:		0	

**COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
PRESTATIONS DE SERVICES		
Prestations de services	298 113	326 520
Autres prestations	65 705	72 752
DOTATIONS ET PRODUITS DE LA TARIFICATION		
Dotation globale de financement et prestations facturées	11 548 991	12 221 473
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
Subventions d'exploitation	1 633 274	1 836 694
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur amortissements et provisions	247 302	156 046
TRANSFERT DE CHARGES		
Transfert de charges	0	6 009
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Autres produits	236 817	262 300
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>14 030 201</b>	<b>14 881 793</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS	267 152	288 355
SERVICES EXTERIEURS	1 259 594	1 236 199
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	710 256	730 485
CHARGES DE PERSONNEL	10 838 144	11 262 137
AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 078 341	795 044
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 061	100 646
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	155 919	313 472
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 328 467</b>	<b>14 726 337</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-298 267</b>	<b>155 456</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Participations et immobilisations financières	3 329	1 307
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 329</b>	<b>1 307</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilés	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 329</b>	<b>1 307</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	12 305	108 600
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>12 305</b>	<b>108 600</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	897	29 241
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>897</b>	<b>29 241</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>11 409</b>	<b>79 360</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-283 529</b>	<b>236 122</b>

## FONDATION MAISON DES CHAMPS

55, rue de Belleville  
75019 PARIS

### ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, caractérisés par les données suivantes :

- total du bilan	3 065 562 €
- total du compte de résultat	
. Pour un total de produits de	14 045 835 €
. Pour un total de charges de	14 329 364 €
- résultat global de l'exercice	-283 529 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par la Direction de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des provisions et réserves
Note n° 5	État des créances
Note n° 6	État des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds associatifs
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés
Note n° 9	Tableau de répartition du résultat par section
Note n°10	Détail des charges et produits exceptionnels

Note n°11	Charges constatées d'avance
Note n°12	Charges à payer – Produits à recevoir
Note n°13	Détail des produits d'exploitation

## **Note n°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2018-01, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- De l'instruction n° DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés et aux organismes gestionnaires ;
- De l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

### **2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES**

Du fait de l'octroi de provisions par les autorités de tarification (travaux, RTT, financement de convention tripartite, ...), il est fait dérogation à l'application du règlement 2000-06 relatif au passif.

Ces sommes, portées en provision lors de la validation des budgets ou des comptes administratifs par les autorités de contrôle, sont assimilées à des crédits affectés.

### **3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES**

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent.

#### **4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2020. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

#### **5. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :**

##### 5.1 - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre et une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des Etablissements ou services suivants :

- Aide à domicile (Prestataire),
- S.S.I.A.D. (Service de Soins infirmiers A Domicile),
- Appartement d'Hébergement Temporaire Garonne,
- Crèche Sainte-Lucie,
- U.L.S. – Unités de Longs Séjours
- Gardes itinérantes de nuit
- Service d'accompagnement à la vie sociale
- ACT - Appartements de Coordination thérapeutique
- Plate forme de services
- Centre de formation
- Vie Associative.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées.

Au bilan, il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.

Au compte de résultat : les refacturations internes.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Il s'agit : des services suivants :

- Service Prestataire : DASES y compris U.L.S. – Unités de Logements Spécialisés

- SSIAD : ARS
- Appartements Relais : DASES
- S.A.V.S. : DASES
- Appartements de Coordination Thérapeutique : ARS

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

#### 5.2 - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 an.

#### 5.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Installations générales, aménagements divers : | de 3 à 12 ans |
| - Matériel de transport :                        | de 5 ans      |
| - Matériel de bureau et informatique :           | de 1 à 10 ans |
| - Mobilier :                                     | de 3 à 10 ans |

#### 5.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Elles sont constituées des Dépôts et Cautionnements des locations immobilières.

#### 5.5 - STOCK :

NEANT

#### 5.6- CREANCES ET DETTES

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2019 s'élève à 1 102 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 460 K€. Les créances de plus d'un an sont dépréciées en totalité.

#### 5.7 – FONDS ASSOCIATIFS :

Les fonds associatifs sont de deux natures :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par la Fondation non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de la Fondation Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et, les fonds reçus au titre de subventions sans droit de reprise.
- Les fonds associatifs avec droit de reprise enregistrent la valeur de biens, d'apport, de libéralités et de subventions faites sous réserve d'une clause de reprise. Ils incluent les subventions reçues de Ministères et de Collectivités Locales et les subventions d'investissements sur biens renouvelables par la Fondation.

#### 5.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées constituées en vertu de dispositions réglementaires sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF)

#### 5.9 - PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

##### Evaluation

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. Une évaluation a été effectuée fin 2017 valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 1 128K€. Cette évaluation n'a pas été revue depuis.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 1 à 3% en fonction des tranches d'âge
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 1,4%
- Taux de charges sociales :
  - Convention FEHAP : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres
  - Convention SAD : 45% pour les non cadres et 60% pour les cadres
- Probabilité de survie :
  - Convention FEHAP : selon la table de mortalité 2006-2008
  - Convention SAD : selon la table de mortalité 2012-2014

## **6. AUTRES INFORMATIONS :**

### 6.1 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, « les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantages en nature.

### 6.2: HONORAIRES :

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 29 664€ (article R 123-198 du code de commerce).

- Audit légal : 29 664€
- Diligences directement liées : 0 €

### 6.3 EFFECTIF SALARIE :

Au 31 décembre 2019 : nombre de salariés 336 ; ETP 256

Au 31 décembre 2018 : nombre de salariés 388 ; ETP 313

**Note n° 2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Sorties d'actif	Virement poste à poste *	Valeur brute en fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>					
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	38 846	8 640	3 270		44 216
Avances et acomptes, en-cours					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>38 846</b>	<b>8 640</b>	<b>3 270</b>	<b>0</b>	<b>44 216</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	392 079	19 311	37 334		374 055
Matériel de transport	184 751				184 751
Matériel de bureau et informatique	184 723	29 477	4 045		210 155
Mobilier	106 335	21 824	41 243		86 916
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>867 888</b>	<b>70 611</b>	<b>82 621</b>	<b>0</b>	<b>855 878</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u></b>					
Autres participations	1 000				1 000
Autres titres immobilisés	152				152
Prêts et autres immobilisations financières	88 137	415			88 552
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>89 290</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 705</b>
<b>TOTAL ( I+II+III )</b>	<b>996 024</b>	<b>79 666</b>	<b>85 892</b>	<b>0</b>	<b>989 798</b>

**Note n° 3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

<b>IMMOBILISATIONS</b>	Valeur brute en début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u></b>					
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	13 769	1 071	3 270		11 570
Avances et acomptes, en-cours					
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>13 769</b>	<b>1 071</b>	<b>3 270</b>	<b>0</b>	<b>11 570</b>
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u></b>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	261 374	32 372	37 334		256 411
Matériel de transport	148 468	9 946			158 414
Matériel de bureau et informatique	122 882	29 286	4 045		148 123
Mobilier	95 023	7 788	41 243		61 568
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>627 747</b>	<b>79 391</b>	<b>82 621</b>	<b>0</b>	<b>624 516</b>
<b>TOTAL ( I+II )</b>	<b>641 516</b>	<b>80 462</b>	<b>85 891</b>	<b>0</b>	<b>636 087</b>

**Note n° 4 TABLEAU DES PROVISIONS**

<b>NATURE DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES</b>	Montant en début d'exercice	Reclass. affect. Résultat financeurs	Dotation exercice	Reprise exercice	Virement poste à poste	Montant en fin d'exercice
<b><u>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</u></b>						
Fonds de roulement	5 055					5 055
Provisions p. renouvellement immobilisati	0					0
Amortissements dérogatoires						
Différence sur réalisations d'éléments d'act	2 144				(2 144)	0
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>7 199</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 144)</b>	<b>5 055</b>
<b><u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u></b>						
Litiges	15 000		15 000			30 000
Provision excédent paiement CCSF	57 145					57 145
Indemnités de départ en retraite	122 700					122 700
Formation professionnelle - Eval.externe	313 314			14 268		299 046
SSIAD - Provisions pour informatique	29 127				8 521	37 648
Provision SSIAD Aménag./Formation	150 100			21 800	(3)	128 297
Crédits non reconductibles -ACT	94 359		8 500	24 493		78 367
SSIAD - CNR Informatisation	49 795			8 694		41 101
Grosses réparations - ACT	18 768					18 768
Provisions PAERPA	13 748			337	(6 577)	6 834
Autres provisions pour charges	21 670					21 670
CITS 2017		101 822		101 822		0
CITS 2018	0	80 298				80 298
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>885 726</b>	<b>182 120</b>	<b>23 500</b>	<b>171 414</b>	<b>1 941</b>	<b>921 873</b>
<b><u>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</u></b>						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	502 191		34 208	75 888		460 511
Autres provisions pour dépréciation	91 126					91 126
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>593 317</b>	<b>0</b>	<b>34 208</b>	<b>75 888</b>	<b>0</b>	<b>551 637</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>1 486 242</b>	<b>182 120</b>	<b>57 708</b>	<b>247 302</b>	<b>(203)</b>	<b>1 478 565</b>

**Note n° 5 ÉTAT DES CRÉANCES**

CRÉANCES		MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
<b>De l'actif immobilisé</b>	Prêts			
	Autres immobilisations financières	88 552		88 552
<b>De l'actif circulant</b>	Créances article 58 ou article 35			
	Prix de Journée			
	Usagers et comptes rattachés	641 071	641 071	
	Autres créances clients		0	
	Autres créances	313 131	313 131	
	Charges constatées d'avance	97 242	97 242	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 139 997</b>	<b>1 051 444</b>	<b>88 552</b>

**Note n° 6 ÉTAT DES DETTES**

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	16 131		16 131	
Avances et acomptes			0	
Fournisseurs et comptes rattachés	397 767	397 767		
Dettes fiscales et sociales (1)	2 183 433	2 183 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 597 331</b>	<b>2 581 200</b>	<b>16 131</b>	<b>0</b>
(1) dont charges à payer (CP, RTT, modulation) pour K€				

**Note n° 7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat 2018	Conséquence des rejets	Autres / Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D	= A+B-C+D
Fonds associatifs sans droit de reprise	658 988			32 213	691 201
Réserves (gestion propre)	732 201				732 201
Report à nouveau ( gestion propre)	-1 608 005	78 109		(105 975)	(1 635 871)
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Réserves avec droit de reprise	698 621	3 890		12 527	715 038
Provisions réglementées	7 199			(2 144)	5 055
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-880 248	(32 018)	206 043	(138 643)	(844 865)
Résultat comptable de l'exercice	236 122	(236 122)		(283 529)	(283 529)
<b>Total</b>	<b>-155 121</b>	<b>(186 141)</b>	<b>206 043</b>	<b>(485 552)</b>	<b>(620 770)</b>

**Note n° 8 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS**

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Imputation par décision autorité de tarification	Utilisation en cours d'exercice	Reclassement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		(compte 194)					(compte 194)
Ressources		A		B		C	D= A-B+C
ARS - Education thérapeutique des patients	15 516	15 516		9 990		12 750	18 276
Commission d'aide aux salariés	19 000	19 000		2 428			16 572
Fondation de France	22 649	22 649					22 649
Projet co-habitat	-	-				5 000	5 000
Fonds de dotation	9 377	9 377					9 377
Commission d'action sociale	95 254	95 254					95 254
PAERPA	1 944	1 944				-	-
						1 944	-
							-
<b>Total</b>	163 739	163 739	-	12 418	-	15 806	167 128

Note n° 9 TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT PAR SECTION

	Charges	Produits	Résultat Comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Résultat Comptable après reprise de résultat	Résultat à affecter	
						Gestion contrôlée	Gestion Libre
Aide à domicile	4 564 478	4 721 041	156 563		156 563	156 563	
SSIAD	5 165 591	4 816 624	- 348 967	403 103	54 136	54 136	
Gestion Associative	90 268	182 899	92 631		92 631		92 631
Carrefour des solidarités	142 971	112 300	- 30 671		- 30 671		-30 671
A.C.T. 75	1 102 913	1 113 670	10 757		10 757	10 757	
A.C.T. 94	1 114 383	1 119 048	4 665		4 665	4 665	
S.A.V.S.	628 881	611 226	- 17 654		- 17 654	-17 654	
Crèche Ste Lucie	1 205 828	1 059 476	- 146 352		- 146 352		-146 352
ETP	26 176	22 740	- 3 436		- 3 436	-3 436	
Apt. relais - Garonne	308 633	306 542	- 2 090		- 2 090	-2 090	
Centre de formation	47 054	48 079	1 025		1 025		1 025
<b>TOTAL</b>	<b>14 397 174</b>	<b>14 113 645</b>	<b>- 283 529</b>	<b>403 103</b>	<b>119 574</b>	<b>202 941</b>	<b>- 83 367</b>

La différence entre le préambule de l'annexe et les totaux ci-dessus concernant les charges et produits, pour un montant de 67 809,73€, tient aux frais de siège qui n'apparaissent pas dans le compte de résultat.

**Note n° 10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
77200000 Pdts except sur exercice antérieur	2 315,33	95 800,94
77500000 Produits cessions éléments d'actif		665,00
78940000 Report des ressources non utilisées	9 990,00	12 134,26
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>12 305,33</b>	<b>108 600,20</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		
67120000 Pénalités amendes fiscales ou pénales	896,67	1 086,00
67300000 Charges sur exercices antérieurs		27 563,85
67500000 Valeur comptable éléments d'actif cédés		590,71
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>896,67</b>	<b>29 240,56</b>

**Note n° 11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Locations immobilières et charges locatives	83 808,47	79 142,39
Locations mobilières	4 246,90	4 648,51
IOR System - antivirus		1 515,00
Organisme de formation	916,63	500,00
Iron Mountain	2 614,38	1 857,80
Primes d'assurance		13 623,67
Edenred - tickets services	5 656,04	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>97 242,42</b>	<b>101 287,37</b>

**Note n° 12 CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR**

<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Taxe sur les salaires	97 491,00	110 751,00
Uniformation	99 624,00	133 988,00
Effort à la construction	36 233,00	35 685,00
Dettes pour CP, provisions RTT, modulation, ...	837 645,00	958 686,00
Charges sociales sur dette CP, provisions RTT, modulation	275 490,00	339 931,00
Charges fiscales sur dette CP, provisions RTT, modulation	83 765,00	95 869,00
RTT 12 jours, modulation à payer	102 306,00	173 967,00
Provision écart taux retraite	149 088,70	149 088,70
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 642,70</b>	<b>1 997 965,70</b>

<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Uniformation	137 049,82	102 634,38
Solde DGF ACT 75	10 000,00	10 500,00
Solde DGF ACT 94	6 500,00	-15 528,00
Solde CAF PSU	47 791,15	115 015,23
Solde DGF SSIAD	2 291,00	0,00
Subventions CUI - ASP à recevoir	4 098,95	59 696,79
Différentiel APA/PCH	46 800,55	40 875,43
Les Amis du Carrefour	11 078,45	0,00
Subvention Fondtion de France	0,00	8 500,00
Retraite B2V	0,00	12 582,77
IJ SS - IJ Prévoyance	42 609,85	88 303,30
<b>TOTAL</b>	<b>308 219,77</b>	<b>422 579,90</b>

**Note n° 13 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Crèche - Participation des parents	293 313,07	306 519,81
IRFISS - Prestations de services	4 800,00	20 000,00
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>298 113,07</b>	<b>326 519,81</b>
ACT - Participations des résidents	59 904,88	65 371,80
Carrefour - Participations des usagers	316,00	1 112,00
SAVS - Participations des usagers	2 627,50	990,45
GA - Autres prestations associations partenaires	1 163,87	3 952,61
GA - Frais de gestion Economat	1 692,56	1 324,67
<b>TOTAL AUTRES PRESTATIONS</b>	<b>65 704,81</b>	<b>72 751,53</b>
AHT - Prestations facturées	298 100,40	250 938,60
SAAD - Prestations facturées "Caisses"	3 146 034,31	3 364 530,09
SAAD - Prestations facturées Bénéficiaires	904 339,49	935 544,89
SSIAD - Dotation globale de financement	4 595 781,35	5 044 301,78
ACT 75 - Dotation globale de financement	1 050 200,00	1 035 328,00
ACT 94 - Dotation globale de financement	1 053 838,00	1 058 320,00
SAVS - Dotation globale de financement	500 696,96	532 509,60
<b>TOTAL DGF ET PRESTATIONS FACTUREES</b>	<b>11 548 990,51</b>	<b>12 221 472,96</b>
Crèche - Subvention Ville de Paris	425 647,00	416 187,00
SAAD - DASES différentiel APA/PCH	394 880,54	435 124,06
SAAD - subvention CNSA	112 736,00	89 798,00
Carrefour - DASES subvention de fonctionnement	90 000,00	100 000,00
ULS - DASES subvention de fonctionnement	48 000,00	48 000,00
Crèche - CAF PSU	335 237,22	358 175,69
DGF SAVS vers SAAD	10 000,00	0,00
Crèche - subvention CAF		1 622,24
SSIAD - ARS PAERPA	20 780,00	20 780,00
GA - AGIRC Prix Habitat	5 000,00	0,00
GA - ARS "Education thérapeutique des patients"	12 750,00	10 000,00
ASP - Subventions contrats aidés	178 243,27	357 006,92
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 633 274,03</b>	<b>1 836 693,91</b>
Reprise provisions CITS	101 822,00	0,00
Reprise sur amortissements des immos		412,93
SSIAD - Reprise CNR	44 549,15	47 736,48
ACT 94 - Reprise CNR	14 614,55	6 529,20
GA - Reprise dépréciation créances	75 887,60	95 434,57
ACT 75 - Reprise CNR	10 428,27	5 932,98
<b>TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>247 301,57</b>	<b>156 046,16</b>
ACT/GA - Remboursements assurances	0,00	0,00
IRFFIS - Formations internes	0,00	6 009,00
<b>TOTAL TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 009,00</b>
Remboursements formation professionnelle	137 049,82	86 720,66
Apurements rapprochements bancaires	0,00	3 155,97
Divers	656,16	0,00
Remboursement détournement de fonds	100,00	0,00
Remboursement ticket service	0,00	220,00
Remboursements assurances	3 224,18	4 531,54
SARL Nardin organisation	6 247,00	0,00
Les Amis du Carrefour	11 078,45	5 000,00
Différence de règlements / Reclassements	1 392,64	12 267,02
Remboursements de prévoyance	71 773,05	145 889,18
Dons et mécénat	5 295,37	4 515,30
<b>TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>236 816,67</b>	<b>262 299,67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 030 200,66</b>	<b>14 881 793,04</b>